

ALLÔ TENON, QUELLES NOUVELLES?

N° 2, Novembre 2010

L'HÔPITAL TENON EN LUTTE POUR VOUS!

Depuis le 4 octobre 2010, le personnel de Tenon est en grève. Les revendications des salariés vous concernent tous car 80% de la population devra subir un jour une hospitalisation. Les raisons de la colère sont un manque d'effectifs notamment soignants, l'épuisement des agents devant la dégradation de leurs conditions de travail et l'inquiétude croissante du personnel vis-à-vis de l'avenir de leur hôpital.

Les restrictions budgétaires et la restructuration actuelle des hôpitaux entraînent une diminution de l'offre de soins inacceptable pour les hospitaliers et les patients. Devant le manque criant de personnel, la direction ne sait que fermer des lits et faire appel aux intérimaires. La qualité des soins se dégrade et l'hôpital se retrouve engorgé car ni Tenon, ni les hôpitaux voisins n'ont aujourd'hui les moyens de faire réellement face aux besoins de la population. Presque tous les grévistes sont assignés car l'effectif actuel est en dessous de l'effectif minimum, nécessaire à la sécurité des patients. Les hospitaliers de Tenon demandent des embauches immédiates et pérennes afin de rouvrir les lits et de travailler dans des conditions sécurisantes pour tous. Depuis des semaines, diverses actions et manifestations ont permis de sensibiliser les riverains, les collègues de Saint-Antoine et certains élus. La direction a fait des propositions d'embauches qui restent bien inférieures aux besoins réels. Tenon se bat car le service public doit garder une obligation de moyens vis-à-vis de la population,

Soutenez-nous !



A la manifestation du 6 novembre

Manif du 6 novembre

Cinq mille manifestants samedi 6 novembre à la manifestation nationale pour défendre l'avortement et l'hôpital public où étaient présentes des délégations de Brest, Douarnenez, Lyon, Le Mans, Marseille, Nantes, Rouen. Certaines villes telles Bordeaux ou Strasbourg ont organisé des initiatives sur place.

Avec les associations appelantes : Ancic, Cadac, Planning familial, ont participé un très grand nombre d'associations féministes,

des syndicats CGT et Sud Santé, la coordination de défense des hôpitaux de proximité, les partis politiques : Alternatifs, Lutte ouvrière, NPA, PC, PG, PS, Verts-Europe-écologie ...

Le collectif unitaire du XXème de Paris pour le maintien du centre d'IVG de l'hôpital Tenon y a pris toute sa place en réunissant les participants du 20è derrière sa banderole. La manifestation a défilé sous les mots d'ordre : " A ceux qui veulent casser les

hôpitaux, les femmes répondent Résistance !", "Un enfant c'est un choix, avorter c'est un droit", "Les femmes dans la galère, les centres dans la misère, on n'en veut pas de cette société là", "Les centres hospitaliers, les centres d'IVG, ils sont à nous, on s'est battu pour les gagner, on se battra pour les garder", etc...

La manifestation partie de Place d'Italie a rejoint comme prévu la manifestation sur les retraites à Bastille. Ce fut une belle manif !

COMMENT ON A FAIT POUR **LIBERER** L'AVORTEMENT

résumé des luttes en France

Vous avez moins de 35 ans, vous avez grandi en France, ce pays où une femme peut choisir sa contraception et en cas «d'accident» faire pratiquer une IVG. A l'heure où l'on supprime des centres comme celui de Tenon, il est bon de rappeler que cette liberté a été conquise de haute lutte, et que les temps de la barbarie ne sont pas si loin.

La barbarie, c'est encore le lot de millions de femmes dans le monde: enceintes sans l'avoir voulu, accablées d'enfants, menacées de perdre leur santé, voire leur vie (celles qui ont «fauté» doivent être punies !).

Elles sont nombreuses à essayer d'échapper à leur sort en recourant à l'avortement clandestin. Ainsi en était-il en France avant 1975 : en vertu d'une loi de 1920, toute pratique et même toute information sur la contraception et l'avortement étaient interdites sous peine de prison. Les médecins risquaient en plus une interdiction d'exercer.

Alors comment faisaient les femmes? Elles recouraient à toutes sortes de procédés : avaler des produits toxiques avec pour seul résultat de se rendre malades, ou introduire dans l'utérus plus ou moins adroitement une aiguille à tricoter ou autre balle de parapluie, ou bien de l'eau savonneuse. Parfois une avorteuse plaçait une «sonde» dans l'utérus, qui finissait par provoquer un saignement, une infection. En allant aux urgences, la femme pouvait espérer un curetage (souvent sans anesthésie, il fallait la punir !). **En 1956, on évaluait à 800.000 le nombre d'avortements clandestins**, à 10.000 le nombre de morts (par infection, embolie, hémorragie), sans parler des séquelles, dont

la stérilité.

Les luttes avant 1968
Au 19^e siècle et jusqu'en 1945, des féministes et des libertaires néo-malthusiens ont lutté, souvent risquant la prison, pour faire connaître la contraception et dépénaliser l'avortement. Après la 2^{ème} guerre mondiale, l'action de féministes comme Simone de Beauvoir, et de gynécologues comme M.-A. Weill-Hallé, a abouti à la fondation du «Planning» (**MFPE** = Mouvement Français pour le Planning Familial) en 1960 (40 ans après le Planning anglais!), qui, au début, ne pouvait informer sur les contraceptifs, voire les fournir, que de manière clandestine.

En 1967, la loi Neuwirth autorise la contraception prescrite par un médecin (remboursement voté en 1974). **Au moment de Mai 68**, s'épanouit un mouvement féministe multiforme s'intéressant à tous les aspects de la vie (vie sexuelle, vie quotidienne, santé, avortements, accouchements...).

Le **MLF** (= Mouvement de Libération des Femmes) fait publier dans le Nouvel-Observateur le **Manifeste des 343** (avril 1971) signé par des personnalités, et aussi des inconnues, qui déclarent publiquement avoir avorté. Dès lors, le mouvement pour la libération de l'avortement progresse très vite:

- novembre 1972 : **procès de Bobigny** où Gisèle Halimi, fondatrice de Choisir, défend Marie-Claire (16 ans) et sa mère, inculpées d'avortement.
- à Paris et Grenoble, des médecins, à partir de 1972, apprennent et pratiquent la «**méthode Karman**», du nom de l'inventeur américain de la canule souple et de l'aspiration manuelle.

- Ils transmettent la technique à des non-médecins, qui

pratiquent le plus souvent au sein de groupes de femmes, la plupart se réclamant du **MLAC** (Mouvement pour la Libération de l'Avortement et de la Contraception), fondé en 1973. - Ces groupes MLAC ainsi que le MFPE, en plus de la pratique des avortements en des lieux non médicalisés, organisent et accompagnent des voyages vers les cliniques de Hollande et d'Angleterre. **En 1975, la loi Veil** est publiée au J.O. : sans abolir la loi de 1920, elle autorise les femmes à avorter en milieu hospitalier, avant 12 semaines d'aménorrhée (= 10 semaines de grossesse). Devant la lenteur et les obstacles mis à son application les groupes de femmes continuent leurs actions, ce qui donne lieu à des procès pour pratique illégale : 1977 à Aix-en-Provence, 1978 à Lille... Depuis, la législation a progressé pour rendre plus accessible l'avortement (remboursement de l'IVG en 1982, délai 14 semaines en 2001...). La «pilule du lendemain» (Norlevo) ou l'IVG médicamenteuse sont des avancées réelles, mais un rapport de l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) paru début 2010 dit bien que ce qui manque, ce ne sont pas les lois (ou les progrès techniques), c'est la volonté de les faire appliquer.

Non seulement nous ne voulons pas revenir en arrière, mais nous voulons faire progresser les pratiques hospitalières et médicales au service de la santé des femmes, particulièrement dans ce domaine de la contraception et de l'avortement, trop facilement négligé.

LUTTES D'ICI ET D'AILLEURS

Le centre d'IVG et de contraception de Colombes défend ses postes de médecin

Le centre d'IVG de l'hôpital Louis-Mourier (Colombes 92) est l'un des plus anciens de l'Assistance Publique (ouvert en 1975) et effectue 1200 IVG par an, principalement sous anesthésie locale. Ses neuf médecins sont en majorité des généralistes, son personnel paramédical ne travaille que pour le centre d'IVG qui a gardé une grande autonomie malgré son intégration dans la maternité de type 3. Mais la direction de l'AP est avide de postes à supprimer. Ainsi, en mars 2010, la direction refusait de remplacer l'une des médecins quittant l'hôpital (son poste équivalait à 20% de contrat de praticien hospitalier contractuel), alors qu'une jeune médecin généraliste formée au centre était prête à intégrer l'équipe.

Une mobilisation s'est alors engagée, auprès de la communauté médicale de l'hôpital, des autres centres d'IVG de l'AP, des personnalités politiques locales et de la population. Un collectif s'est constitué en ville pour soutenir le centre d'IVG. Le 12 avril, la direction revenait sur cette suppression de poste mais demandait à l'équipe de travailler pour "améliorer la facturation" et "étudier le financement des activités de planning familial". Plusieurs éléments ont joué. La combativité de l'équipe, qui avait fait une grève de cinq mois en 1992 pour obtenir un statut pour les médecins travaillant dans les centres d'IVG, la mobilisation des personnalités et de la population et le sujet sensible de l'offre d'IVG en région parisienne. Mais aussi l'annonce faite par Roselyne Bachelot de la revalorisation de l'acte IVG qui laisse entrevoir une meilleure "rentabilité" de cette activité, puisque c'est ce qui intéresse les gestionnaires de l'hôpital. Ils oublient que le ticket modérateur sera plus élevé, ce qui pénalisera les femmes. Pour le moment, le centre d'IVG de Colombes n'est plus en danger mais la vigilance est nécessaire et l'équipe (qui fait partie de l'ANCIC et de l'ACRNAP) est solidaire des autres centres en difficulté.

À Lyon...

Le Centre IVG de l'Hôtel Dieu a fermé ses portes le 30 septembre et l'équipe a intégré ses nouveaux locaux (qui ne sont jamais que ceux utilisés par le CIVG de l'hôpital Édouard Herriot avant que la maternité ne déménage il y a deux ans) à l'hôpital Édouard Herriot, qui est plus excentré.

Le CPEF (centres de planification et d'éducation familiale) doit suivre.

Un cortège funèbre a été organisé le 1er octobre pour enterrer ce service public d'avortement de l'Hôtel Dieu qui va devenir un hôtel de luxe.

Les fachos étaient de la partie et les 6 camions de CRS étaient présents pour un petit défilé de 150 personnes.

Marion Athiel, la présidente de l'AD69 du Planning, prise entre les fachos, les flics et notre service d'ordre, a reçu un coup de matraque sur la cuisse.

Europe, danger !

Les opposants à l'IVG attaquent au sein des institutions européennes.

une résolution du Conseil de l'Europe du 7 octobre préconise une extension de la clause de conscience. Cette disposition ne concerne à ce jour que les individus, permettant par exemple à un médecin de ne pas lui-même faire d'IVG si sa « conscience » le lui interdit. La résolution préconise un élargissement aux établissements hospitaliers, ce qui signifie très clairement la remise en cause du droit à l'IVG. Même si une résolution du Conseil de l'Europe n'a pas de caractère contraignant, on peut être sûrs que les lobbies anti-IVG ne s'arrêteront pas là. ..

Le Conseil de l'ordre des médecins en France a fait connaître son approbation dans un communiqué de presse. Cette prise de position ne peut que nous inquiéter.

Renforçons notre mobilisation. C'est aux femmes de décider !



QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes un collectif unitaire du XXème mobilisé pour le maintien du centre d'IVG de l'hôpital Tenon. Nous regroupons des habitants du XXème, et des militantes et des militants de l'Association pour les Droits des Femmes du XXème, et d'AC, d'APEIS, d'Alternative libertaire, Attac XXème, la CADAC, la FASE, Femmes libres, Femmes Solidaires, la LDH XXème, le MRAP, le NPA, le Planning Familial, Pluri-elles Algérie, le PCF, le PG, le PS, les syndicats CGT et Sud-Santé Tenon, les Verts.

Nous contacter : assodroitsdesfemmes20@laposte.net Suivez l'actualité du collectif sur notre blog : <http://collectifivgtenon.wordpress.com/>

AVORTER L'ÉTÉ À PARIS

Tout au long de l'année, c'est trop souvent le parcours de la combattante pour se faire avorter et cela s'apparente plus à une course d'obstacle, qu'à une démarche normale...

Mais en été c'est "SUPER GALERE" ! Des militantes du Collectif Tenon ont réalisé les 4 et 5 Août un "testing" par téléphone auprès de 10 hôpitaux parisiens, en situation réelle: les personnes indiquaient que l'IVG étaient pour elles- mêmes ou pour leur fille.

Nous avons constaté des **difficultés** pour joindre certains services : parfois les permanences d'accueil n'étaient pas assurées tous les jours, en certains endroits le téléphone sonnait dans le vide et quand on interrogeait le standard, personne ne savait pourquoi le service ne répondait pas...Quant à Tenon, l'affaire était vite réglée : la permanence d'accueil était fermée tout le mois d'août !

Il faut cependant dire que dans quelques centres (citons la Pitié Salpêtrière et St Vincent de Paul), malgré la surcharge de travail manifeste pour le service d'accueil (que nous pouvions constater à travers le temps d'attente au bout du fil !), nous avons été bien reçues et bien renseignées.

La grosse difficulté réside bien sûr dans les **délais**. Sur les 10 hôpitaux contactés, un seul pouvait accorder un rendez vous le 18 Août. Pour les autres les dates s'étaient entre le 21 Août et le 6 septembre. Un service n'a pas voulu indiquer de date.

Mais aussi, on voit que l'hôpital public ne joue pas son rôle en renvoyant systématiquement vers le privé.

Les femmes devaient venir avec

un certificat de leur médecin, l'échographie de datation ne pouvait se faire à l'hôpital, l'examen de sang éventuel non plus...Donc pas de prise charge globale à l'hôpital, contrairement à ce qu'on est en droit d'attendre de l'hôpital public.

«l'hôpital public ne joue pas son rôle en renvoyant systématiquement vers le privé.»

On a pu apprendre aussi que certains hôpitaux ne proposent pas toutes les méthodes d'IVG, que certains imposent une anesthésie générale pour la méthode par aspiration, un hôpital en est encore au curetage ! Cette situation est insupportable.

Suppressions de services, suppressions d'emplois, budgets réduits, c'est le résultat de la loi Bachelot et de ses restructurations que l'on devrait plutôt appeler déstructurations !

Mépris pour le droit à la santé de toutes et tous, mépris pour le droit des femmes de choisir d'avoir un enfant ou non.....

Refusons les diktats de la ministre de la santé et de ce gouvernement !



Rencontre au studio de l'ermitage, samedi 16 octobre

Après quelques belles chansons de Marjolaine et Rémi Sciuto, les personnes qui avaient répondu à notre invitation ont partagé avec enthousiasme le documentaire que Pasquale Noizet a réalisé sur notre collectif.

Beaucoup de bonne humeur a ponctué le récit d'une année de lutte. Mais les débats ont aussi mis en lumière la casse programmée et sournoise de notre droit à l'avortement. Dans un contexte de remise en cause plus générale du service public de la santé, les femmes subissent aujourd'hui une véritable maltraitance. A croire que nous l'aurions bien mérité puisque bénéficiant de la contraception nous ne sommes pas capables d'éviter ces fameux 200.000 avortements annuels ! Des copines rappellent que de tous temps les centres d'IVG n'ont pas été les bienvenus dans les hôpitaux, alors que pourtant l'IVG fait partie de la vie de presque toutes les femmes puisque 40% d'entre elles ont recours au moins une fois à l'avortement. Elles pointent aussi le cursus de formation des médecins avec seulement 2 heures consacrées à la contraception et 2 autres à l'IVG ! Autant dire que tout est fait pour dévaloriser un soin médical déjà aux prises avec un moralisme accusateur.

Dans la salle cet après-midi là on a déclaré criminelle la loi Bachelot.

Citons une participante : « ensemble nous espérons nous retrouver avec le mouvement social. Les gens en ont assez et le disent. Ils sont prêts à prendre des risques. Nous prenons des risques avec eux ».

Excellente conclusion, avant de partir ensemble rejoindre la manifestation pour les retraites...